



EAFC

Saint-Denis, le 17/06/2024

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Le Recteur

à

Tél : 02 62 48 13 39

Mesdames et messieurs les inspecteurs en charge
des circonscriptions

Mél : eafc.secretariat@ac-reunion.fr

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles
primaires et maternelles

Mesdames et messieurs les enseignants
du 1^{er} degré et du 2nd degré

Objet : Modules de formation d'initiative nationale année scolaire 2024-2025

Références : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié
Arrêté du 10 février 2017 modifié
Circulaire du 12 février 2021
Circulaire du 4 juin 2024 (MENJ - DGESCO A1-3)

Des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés par la direction générale de l'enseignement scolaire dans le cadre de la formation continue des enseignants titulaires du 1^{er} degré et du 2nd degré. Ces modules sont regroupés en plusieurs grandes thématiques relatives à la scolarisation des élèves handicapés.

Pour l'année scolaire 2024-25, les formations retenues au plan académique sont proposées sous les thèmes suivants :

- **Scolarisation des élèves présentant des TSA, définitions, repérage et adaptations pédagogiques**
 - Identifiant : 24D9740033 pour le 1^{er} degré module 24393
 - Identifiant : 24A0280066 pour le 2nd degré module 49949
 - **Scolarisation des élèves présentant des TSA Autisme RBPP (recommandations des bonnes pratiques pédagogiques)**
 - Identifiant : 24D9740461 pour le 1^{er} degré module 25041
 - Identifiant : 24A0280579 pour le 2nd degré module 51043
 - **Scolarisation des élèves présentant des TSLA (TND-DYS)**
 - Identifiant : 24D9740462 pour le 1^{er} degré module 25042
 - Identifiant : 24A0280581 pour le 2nd degré module 51045
 - **Scolarisation des élèves présentant des EHP (élève haut potentiel)**
 - Identifiant : 24D9740463 pour le 1^{er} degré module 25043
 - Identifiant : 24A0280580 pour le 2nd degré module 51044

Le candidat à un MIN ne peut s'inscrire qu'à un seul dispositif de formation.

CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS AUX STAGES

- Être enseignant titulaire.
- Une attention particulière sera apportée aux candidats détenteurs du CAPPEI.

PROCÉDURE :

- Les candidatures seront formulées en ligne via l'application GAIA Individuel (couleur bleue) , **du mercredi 19 juin 2024 au 26 juin 2024 17h00**, à partir de l'espace numérique de travail METICE.
- Depuis votre espace METICE ⇒ GAIA Individuel ⇒ Inscription individuelle ⇒ rechercher ⇒ Saisir le numéro d'identifiant ⇒ suivant ⇒ saisir le numéro de module ⇒ **VALIDER**
- **tutoriel inscription GAIA (voir site)**
- **Seules les demandes formulées via Gaia Individuel seront prises en compte.**

CRITÈRES DE SELECTION DES STAGIAIRES

Les candidatures seront classées selon un barème prenant en compte les éléments suivants :

- 1/ Enseignants sur poste spécialisé
 - A/ Certification (100 points maximum)
 - titulaires du CAPPEI : **100 points**
 - stagiaires suivant la formation CAPPEI : **50 points**
 - détention d'une ou plusieurs certifications spécialisées : **20 points** ;
 - B/ Exercice sur poste spécialisé en continu et sans interruption :
1 point par an : 10 points maximum.
- 2/ Ancienneté générale de service
 - ≤ 10 ans d'ancienneté : **0,5 point par an** ;
 - de 11 à 35 ans d'ancienneté : **1 point par an dès la 1ère année** ;
 - au-delà de 35 ans d'ancienneté : **0,5 point par an dès la 1ère année.**

Vous porterez cette circulaire à la connaissance de tous les enseignants de votre circonscription ou de votre établissement.

Le recteur de région académique,
recteur d'académie



Pierre-François MOURIER